



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 35

décembre 2001

# MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise  
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59  
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

J.A.B

1000 Lausanne 19

Retour : SPV, cp 127

1000 Lausanne 19

parait 4 à 6 x l'an

## Bonne et heureuse!

Ainsi donc, selon toute vraisemblance, après 55 ans de vie, l'année 2002 verra la fin de l'actuel statut du fonctionnaire vaudois, le Grand Conseil ayant accepté deux nouvelles lois en novembre dernier (Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud et nouvelle loi sur la Caisse de pensions). Il reste à franchir l'étape de la suppression de la nomination (abrogation de l'article 63 de la Constitution, dans la première partie de cette année) et le cap d'un éventuel double référendum.

Pour autant, les chantiers adjacents sont encore multiples, à travers l'établissement de nombreux règlements et, notamment, la deuxième phase de négociations pour l'applicabilité au secteur de l'enseignement de la nouvelle loi sur le personnel. Cette négociation sera difficile et les inconnues sont nombreuses. Les axes principaux en sont:

- l'autorité et l'espace géographique de la désignation (qui doit remplacer la nomination);
- la déclinaison de la formation continue;
- l'évaluation d'appréciation;
- le temps de travail des collègues, en lien avec un futur vrai cahier des charges.

De plus, il s'agit maintenant de concrétiser les acquis de la première phase de négociation, notamment:

- les décharges en fin de carrière;
- les modalités d'octroi des congés de formation et de ressourcement.

Enfin, la SPV revendique la prise en compte de ses positions sur:

- la diminution du nombre de périodes enseignées des breveté-es;
- une revalorisation salariale des breveté-es.

On le voit, tout ceci s'annonce extrêmement exigeant... et plein de pièges. Les effets pervers et collatéraux peuvent être importants. C'est donc, comme nous l'écrivions dans le dernier numéro de l'Éducateur, une année riche, mais houleuse, qui s'annonce encore.

Pour autant, les membres de notre société peuvent compter sur des permanents et un comité à l'écoute de leurs inquiétudes et revendications. Même si nous voulons aller de l'avant, nous serons extrêmement prudents.

Dans tous les cas et en temps voulu, vous serez consultés.

Que cette année soit belle pour vous, dans vos classes et dans vos coeurs! C'est là notre souhait sincère. Le souhait aussi de nous sentir unis sous la bannière de la SPV. Sur le fil du rasoir souvent, mais avec sûreté néanmoins, entre la volonté constante de partenariat constructif avec le DFJ et l'Etat, mais résolument opposés à toute attaque sur l'école et les collègues.

« Bonne heureuse » à toutes et à tous et champagne pour tout le monde!

Jacques Daniélou, président SPV

## "Gaston, y a le téléphone qui son..."

Le secrétariat SPV est ouvert  
du lundi au vendredi de 7 heures 45 à 17 heures 30  
**... et y a jamais person qui y répond !"**

Trois situations différentes surviennent lorsque vous nous appelez:

- La secrétaire, le secrétaire général ou le président vous répondent... *Tout va bien !*
- Le répondeur vous informe que les "permanents" sont indisponibles...  
*Vous pouvez laisser un message ou tenter de nous joindre à un autre moment.*
- Le téléphone retentit à plusieurs reprises et personne ne répond...  
*Encore absents ?? Du tout ! La SPV possède 3 appareils téléphoniques; souvent, une seule personne est présente dans les bureaux. La SPV compte plus de trois mille membres, vous pouvez facilement imaginer qu'une autre personne a appelé avant vous; dans ce cas, rappelez ! Quelqu'un est présent dans les bureaux !*

Si nous sommes absents, le répondeur est toujours enclenché et vous permet de laisser un message, dont nous tenons toujours compte.

### Prévisions du nouveau secrétaire général

En fonction depuis le 1<sup>er</sup> août 2001, je découvre encore de nouvelles facettes de ce travail fort passionnant et complexe; l'une d'entre elles est la gestion des demandes de renseignements et autres questions plus délicates posées par l'un ou l'autre d'entre vous.

Dans ce contexte de phase d'apprentissage, je tiens à remercier l'ensemble des collègues qui ont su faire preuve de patience et de compréhension vis-à-vis d'un secrétaire général, parfois hésitant. D'autres, très peu nombreux il est vrai, sont peut-être frustrés ou déçus de ne pas recevoir de réponse, leur demande ayant "passé à travers le filet"; je leur serais reconnaissant de bien vouloir se signaler, soit par écrit, soit par téléphone, afin de pouvoir leur transmettre les informations demandées.

Jean-Marc Haller

### Partenaires commerciaux

La liste, mise à jour, vous parviendra en février, en même temps que les cotisations.

**Trois jours à Pâques, décharges en fin de carrière,  
congé-payé pour ressourcement professionnel.**

La SPV rappelle que les compensations obtenues dans le cadre des lois sur le personnel et la Caisse de pensions n'entreront en vigueur qu'après la mise en application de ces dernières.

Actuellement, la date oscille entre le 1<sup>er</sup> juillet 2002 (officielle) et le 1<sup>er</sup> janvier 2003.